



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION A JALHAY A
L'OCCASION DU HERBIESTRAIL LE 13 SEPTEMBRE 2025**

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite par Monsieur André BELBOOM (0494/579.465) belboomandre@gmail.com en date du 14/07/2025 au nom de l'association du club des Seinglés de Herbiester quant à l'organisation du Herbiesttrail le samedi 13 septembre 2025,

- Attendu que le centre névralgique de ce Trail sera l'école communale de Jalhay,
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

Art.1er Le samedi 13 septembre 2025 entre 13h00 et 18h00, la circulation sera régie comme suit :

JALHAY:

-la rue de la Fagne entre son intersection avec la RN 672 et le parking de l'école sera interdite à la circulation excepté circulation locale et organisateurs..

- Parking de l'école communale : Interdiction de stationnement (signaux E1) excepté organisateur le samedi 13 septembre 2025 de 08h00 à 20h00.

- limitation de Vitesse à 30 km/h dans la portion du Tigelot

Art.2 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C3, C43 et E1) avant les zones en question, **laquelle sera déposée par les ouvriers communaux et mise en place et retirée par l'organisateur sous son entière responsabilité.**

Art.3 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.4 Copie de la présente sera transmise :

- à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
- aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers)
- à notre police locale.
- à notre service des Travaux (+ ouvriers@jalahay.be)
- aux organisateurs de la manifestation

Jalhay, le 29/08/2025

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

